



Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2019

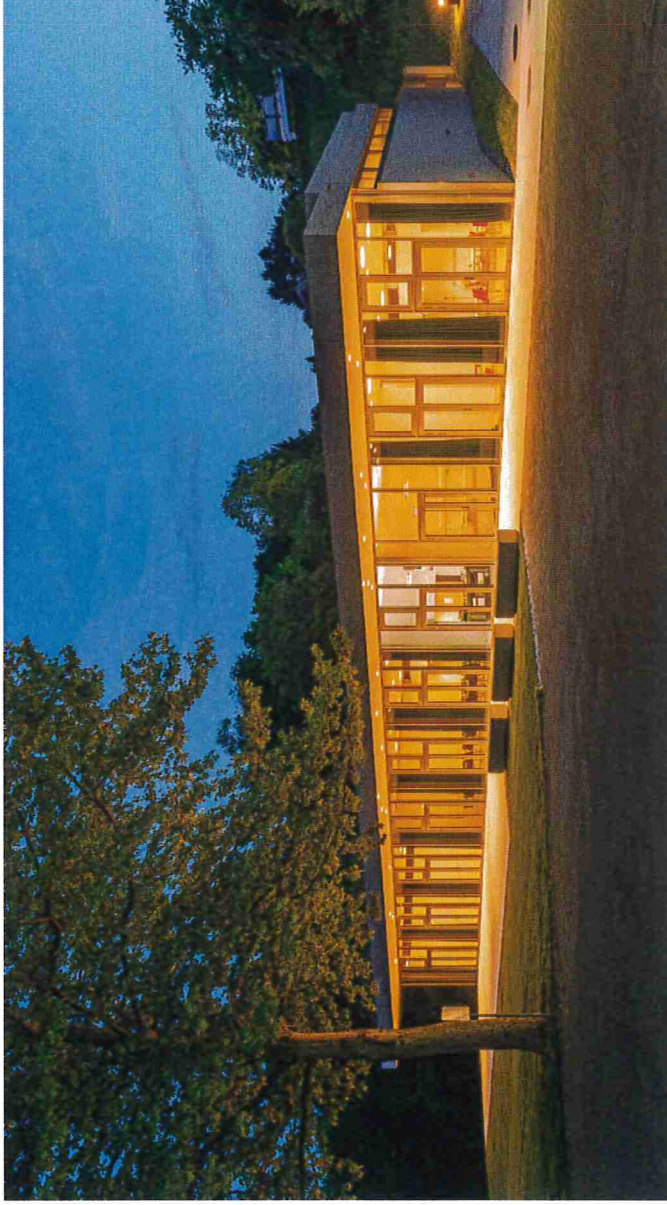
Au Conseil général

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs les Conseillers,

En vertu de la loi du 18 février 1956 sur les communes, article 36 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, et du règlement du Conseil général de Vich, la Municipalité vous présente son rapport de gestion 2019.

Ce document relate la composition du Bureau et des commissions du Conseil général ainsi que de la Municipalité, les activités essentielles écoulées, des statistiques concernant la Commune, ainsi que les projets réalisés ou en cours de développement.

Pour cet avant-dernier rapport de la législature 2016-2021, seules les principales activités 2019 des diverses associations intercommunales ont été rapportées.



Nouveau Forum des Pralies à la route de Coinsins 5

I. CONSEIL GENERAL

Au 31 décembre 2019, le **Conseil général** comptait 67 conseillers.

Pour l'année 2019, le Bureau du Conseil général était constitué comme suit :

1^{er} janvier au 30 juin 2019

1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Président
Poste vacant jusqu'au 26.3.2019
puis élection de M. Roger Brand

M. Roger Brand

Vice-président
M. Goran Jovanovic jusqu'au 26.3.2019
puis élection de M. Eric Pasche

M. Eric Pasche

Secrétaire
Mme Valérie Zeender

Mme Valérie Zeender

Scrutateurs
Mme Anita Santos-Kocher
Mme Carol Wuersch

Mme Anita Santos-Kocher

Mme Helga Drieberg, suppléante

Mme Helga Drieberg, suppléante

Mme Nathalie Streit, suppléante

Mme Nathalie Streit, suppléante

Au 31 décembre 2019, les commissions du Conseil général étaient les suivantes :

Commission de gestion

Président
M. Michel Peiris

Membres
M. Cyrille Ghiste

M. Luigi Longhi

M. Anthony Pinzelli

M. Patrick Visinand

Commission des finances

Président
M. Mark Tritten

Membres
M. Marcel Biedermann

M. Bernard Gehri

M. Michel Guex

M. Marcel Miesen

A l'occasion des quatre séances du Conseil général, la Municipalité a déposé **8 préavis municipaux** selon la liste ci-dessous :

Conseil général du 26 mars 2019

Préavis N° 4 / 2018 - 2019 sur une demande de crédit de CHF 8'000 pour la participation de notre commune au financement du passage inférieur de la Gare de Gland

Préavis N° 5 / 2018 - 2019 sur une demande de crédit de CHF 295'000 pour l'entretien et l'amélioration du parking des Pralies

Conseil général du 25 juin 2019

Préavis N° 6 / 2018 - 2019 sur les comptes et décharge sur la gestion pour l'année 2018

Préavis N° 7 / 2018 - 2019 sur une demande de crédit de CHF 40'000 pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux

Conseil général du 1^{er} octobre 2019

Préavis N° 1 / 2019 - 2020 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2020

Préavis N° 2 / 2019 - 2020 sur une demande de crédit de CHF 9'000 pour le soutien financier à la réalisation de la Maison des Vins de la Côte

Conseil général du 3 décembre 2019

Les conseillers généraux ont eu la primeur de découvrir le tout nouveau Forum des Pralies et le plaisir de participer à la première séance du Conseil général dans la salle polyvalente.

Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales

Président

M. Anthony Pinzelli

Membres

Mme Heike Gowal

M. Romain Hadorn

Commission des eaux

Président

M. Bernard Hornung

Membres

Mme Helga Drieberg

M. Goran Jovanovic

Mme Belinda Schaer

M. Jean-Pierre Sutter

Commission des bâtiments

Président

M. Claudio Greco

Membres

M. Stéphane Boucher

Mme Marlies Fröhlich

Mme Nathalie Streit

Mme Carol Wuersch

Commission des routes

Présidente

Mme Carol Wuersch

Membres

M. Michel Guex

M. Romain Hadorn

Mme Josée Leupin

M. Eric Pasche

Commission des parcs, place de sport et cimetière

Président

M. Stéphane Boucher

Membres

Mme Marlies Fröhlich

Mme Heike Gowal

M. Eric Pasche

Mme Anita Santos-Kocher



Préavis N° 3 / 2019 - 2020 sur le budget du ménage communal pour l'année 2020

Préavis N° 4 / 2019 - 2020 sur une demande de crédit de CHF 200'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public des routes communales

Tous ces préavis ont été approuvés par le Conseil général.

A noter encore que lors de la séance du 1^{er} octobre 2019, la Municipalité a répondu au postulat concernant la participation de notre commune au « Conseil régional du district de Nyon » et, après avoir procédé à une pesée des intérêts, a conclu qu'elle était d'avis de maintenir notre adhésion à Région de Nyon tout en y intégrant le but optionnel du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

*Pour plus d'informations sur les projets qui ont été débattus lors des conseils intercommunaux 2019, veuillez vous référer aux chapitres **Ecoles** pour l'AISE, **Evacuation des eaux** pour l'APEC et **Défense incendie** pour le SDIS Gland-Serine.*

Commission des affaires régionales

Présidente M. Bernard Hornung

Membres M. Marcel Biedermann

Mme Joëlle Brand

M. Michel Guex

Mme Valérie Muller

Au 31 décembre 2019, les délégations du Conseil général dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

AISE – Association intercommunale scolaire de l’Esplanade

M. Patrick Visinand

APEC – Association intercommunale pour l’épuration des eaux usées de la Côte

M. Olivier Monachon

SDIS Gland-Serine - Service de Défense Incendie et de Secours

M. Goran Jovanovic

M. Jean-Pierre Sutter, suppléant

Région de Nyon

M. Roger Brand

Mme Helga Drieberg, suppléante



II. ADMINISTRATION GENERALE

Pour l'année 2019, la **Municipalité** était constituée comme suit :

1^{er} janvier au 30 juin 2019 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Syndic M. Michel Burnand M. Michel Burnand

Vice-syndic M. Richard Stoecklin M. Jean Sommer

Municipaux
M. Jean-Claude Bissat M. Jean-Claude Bissat
Mme Antonella Salamin Mme Antonella Salamin
M. Jean Sommer M. Richard Stoecklin

Secrétaire Mme Patricia Audétat Mme Patricia Audétat

Chaque municipal a la charge d'un certain nombre de dicastères et représente la Municipalité dans diverses associations intercommunales. Vous trouverez ci-après toutes ces informations pour l'année 2019.

1^{er} janvier au 31 décembre 2019

M. Burnand Administration générale, police, relations extérieures, urbanisme, affaires sociales

J.-C. Bissat Bâtiments communaux, voirie, culture et manifestations, défense incendie

A. Salamin Finances, écoles et petite enfance, cimetière et cultes

J. Sommer Police des constructions, routes et évacuation des eaux, environnement naturel, énergie

R. Stoecklin Déchets, alimentation en eau, protection civile, informatique, sport



Au 31 décembre 2019, les représentations dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

M. Michel Burnand, syndic (remplaçant : JS)

- Membre de l'Assemblée des syndicats Jura-Lac
- Délégué au Conseil intercommunal de la Région de Nyon
- Délégué de la Municipalité à l'Association des Communes Vaudoises (AdCV)
- Membre du conseil de la Fondation immobilière des éclairiers Noirmont-Gland (FIDENG)
- Membre du conseil d'administration de la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC)
- Délégué communal au législatif de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS)
- Délégué au Réseau Santé la Côte (RLSC)
- Délégué communal à la Fondation Bellevue – Projet Plein Sud



M. Jean-Claude Bissat (remplaçante : AS)

- Membre du Comité de direction du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Gland-Serine
- Délégué communal à la Chambre vaudoise immobilière (CVI)
- Délégué communal au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE)



Mme Antonella Salamin (remplaçant : RS)

- Membre du Comité de Direction de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE)
- Déléguée communale à la Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon
- Déléguée communale au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
- Déléguée communale à la Sofren
- Déléguée aux Paroisses protestante et catholique
- Déléguée communale à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)



M. Jean Sommer (remplaçant : MIB)



- Délégué communal à l'Association du groupement forestier de la Serine (AGFORS)
- Délégué communal à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)
- Délégué à l'assemblée des actionnaires de la SEIC
- Président de la commission de salubrité
- Chargé de sécurité des infrastructures routières

M. Richard Stoecklin (remplaçant : JCB)



- Délégué de la Municipalité à l'assemblée générale de la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)
- Délégué communal à CRIDEC (Déchets spéciaux)
- Délégué communal à l'assemblée générale de la Société de pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN)
- Délégué communal au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE)
- Délégué communal à l'ORPCI (Protection civile)
- Délégué communal au Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine
- Délégué communal au Conseil intercommunal de l'AISE

Pour assurer le bon fonctionnement des **services administratifs et techniques** de la commune ainsi que des prestations à la population, la Municipalité s'appuie sur :

- une secrétaire municipale (70%)
- une assistante administrative (50%)
- une boursière (40%)
- une préposée au contrôle des habitants (42%) assurant également le secrétariat pour les activités concernant les constructions
- deux employés communaux (100% et 80%)
- des auxiliaires pour :
 - la gestion du restaurant scolaire (4 pers.)
 - les patrouilleuses et patrouilleurs scolaires (4 pers.)
 - la gestion du centre de tri (3 pers.)
 - la voirie en emploi temporaire (1 pers.).

La Municipalité emploie également des ressources externes :

- le service technique intercommunal - STI pour la police des constructions
- le bureau d'ingénieurs MOSINI et CAVIEZEL pour la réalisation de la modération du trafic
- le bureau d'avocats Schmidt, Jaton et Associés pour le conseil juridique
- la société KESSLER & CO pour la gestion des assurances
- la société OFISA pour l'informatique
- la régie Cogestim pour la gestion de la location des appartements communaux
- l'entreprise d'installations sanitaires Sutter & fils, concessionnaire communal et fontainier
- la société Vallat Partenaires pour le soutien au Maître de l'ouvrage dans le cadre de la construction du Forum des Pralies.

La Municipalité remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à la bonne marche des affaires de la Commune.



En 2019, 8 Vichois ont acquis la nationalité suisse selon les procédures de **naturalisation** suivantes :

- 3 naturalisations facilitées pour les jeunes ayant effectué leur scolarité en Suisse
- 1 naturalisation facilitée pour les étrangers nés en Suisse
- 1 naturalisation ordinaire
- 1 naturalisation facilitée pour conjoint d'un citoyen suisse mais avec la bourgeoisie d'une autre commune
- 2 naturalisations facilitées pour les étrangers nés en Suisse mais avec la bourgeoisie d'une autre commune

A noter que tous les dossiers en cours sont maintenant soumis à la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois du 21 mars 2018.

Au niveau des **archives communales**, notre mandataire Pro Archives Conseils poursuit la maintenance annuelle de nos archives courantes.

L'inventaire de nos archives est disponible sur la plateforme informatique Genius.

En 2019, le Conseil intercommunal du **Conseil régional** s'est réuni à 5 reprises (Dully, Trélex, Gland, Genolier et Coppet) et a accepté les treize préavis déposés par le Comité directeur.

En plus des préavis des comptes 2018 et budget 2020, le Conseil intercommunal a traité :

- Préavis 40-2019 - Etat financier du fonds des Transports Publics (TP)
- Préavis 41-2019 - Contribution de CHF 108'000 sur le fonds régional TP pour la sécurisation de deux arrêts de bus
- Préavis 46-2019 - Renforcement de l'offre nocturne de transports publics dans le district (CHF 67'000)
- Préavis 47-2019 - Mesures de promotion pour la mobilité pour la période 2019-2022 (CHF 330'000)
- Préavis 50-2019 - Soutien de CHF 200'000 à Visions du Réel pour la période 2020-2023, auxquels nous avons contribué par notre cotisation annuelle de CHF 20 par habitant, soit au total CHF 20'520.

Pour plus de détails, consulter le rapport annuel 2019 du Conseil régional du district de Nyon : www.regiondenyon.ch



La commune n'ayant pas adopté le but optionnel, nous n'avons pas participé aux débats, décisions et financement des préavis DISREN suivants :

- Préavis 44-2019-DISREN - Reconstitution du DISREN pour la période 2020-2025
- Préavis 49-2019-DISREN - Demande de crédit de CHF 32'000 pour la requalification de la RDU (1ère étape Eysins)
- Préavis 52-2019-DISREN - Demande de crédit de CHF 100'000 pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district
- Préavis 39-2019-DISREN - Extension de l'Usine à Gaz (CHF 578'389)
- Préavis 42-2019-DISREN - Soutien à la réalisation de la Maison des vins de la Côte (CHF 656'273)
- Préavis 43-2019-DISREN – Réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy (CHF 204'383).

L'Association de communes vaudoises (AdCV) a pour objectif la représentation institutionnelle de l'association dans les négociations avec l'État avec comme priorités de soutenir l'autonomie et la responsabilité communale, de faire entendre la voix des communes et de défendre leurs intérêts.

La commune de Vich est membre de l'AdCV depuis sa fondation en 2002.

L'AdCV s'est réunie 4 fois en 2019 :

- Le 21 mars à Prangins. Cette assemblée a été l'occasion de faire le point sur les négociations Canton-communes concernant la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), le modèle comptable harmonisé MCH2 et le suivi de divers dossiers relevant des domaines de l'aménagement du territoire et de l'accueil parascolaire.
- Le 20 juin à Mont-sur-Rolle pour les comptes 2018. Lors de cette séance, Mme Anouck Tschudi, Municipale à Clarmont, M. François Calame, Syndic de Bougy-Villars, et M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne, ont présenté une très intéressante conférence sur les « Communes, Municipalités et installations solaires ».
- Le 10 octobre à Crans-près-Céligny, où M. Frédéric Grognuz, Président de la Cour des comptes, a présenté les activités de cette institution ; des tables rondes ont été organisées afin d'examiner les compétences que les communes pourraient reprendre, notamment si la facture sociale était transférée au Canton. A la fin de ces échanges, une synthèse des réflexions a été présentée à l'Assemblée.
- Le 28 novembre à Buchillon pour le budget 2020. A cette occasion, Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle a donné une conférence sur l'éducation numérique.

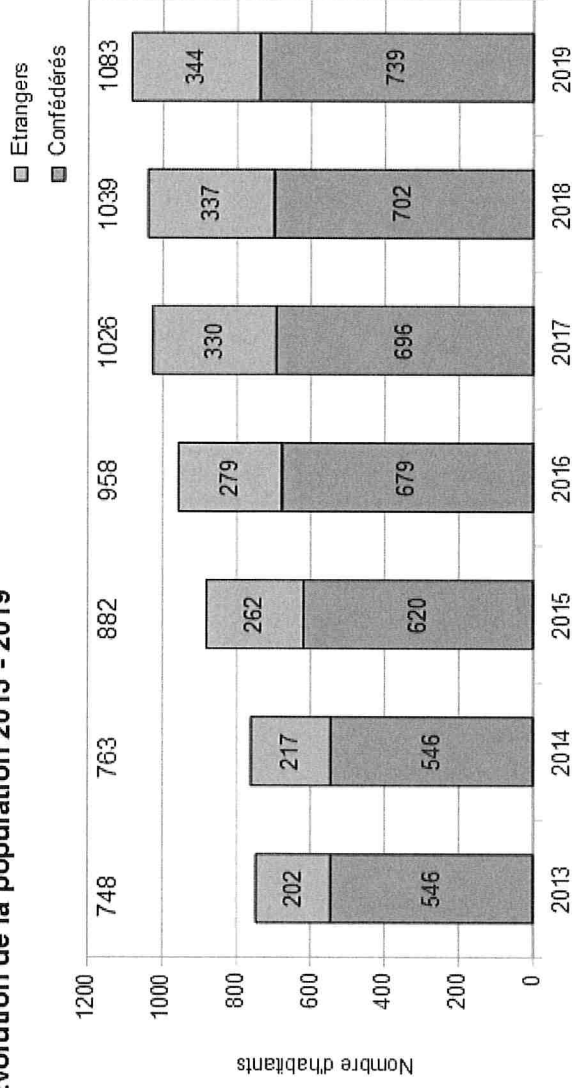
Pour plus de détails, consulter : www.adcv.ch



III. SECURITE

Au 31 décembre 2019, la population de Vich s'élevait à 1'083 habitants.

Evolution de la population 2013 - 2019



En complément, voici quelques chiffres concernant les personnes soumises à la taxe de séjour : 141 nuitées à l'Auberge de la Croix Verte, 257 nuitées au stand de tir (séjour des Yéniches), 259 nuitées en B&B, 3 locataires et 6 propriétaires de résidences secondaires.

La **police cantonale vaudoise** assure, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public sur l'ensemble du territoire cantonal et donc sur notre commune.

Notre interlocuteur principal est le poste de la Gendarmerie territoriale de Gland. Une rencontre annuelle avec le chef de poste est organisée, au cours de laquelle le bilan de l'année écoulée est fait. En cas d'événements graves, la Municipalité est informée dans les meilleurs délais.

Malheureusement, fin août, nous avons été victimes de vandalisme sur notre bâtiment multifonction en construction. Les panneaux photovoltaïques ainsi que des coupoles du foyer ont été endommagés. Les frais de réparation ont été pris en charge par l'assurance construction du bâtiment.

Au mois d'octobre, la Municipalité a invité tous les habitants à une séance d'information sur le concept **police-population**, présentée par Monsieur le Sergent-Major Yvan Ruchet de la Police cantonale vaudoise, division prévention de la criminalité. L'ambition de cette soirée était de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun. La Police cantonale vaudoise nous a parlé du concept police-population, dont Vich fait partie, ainsi que des moyens mis en œuvre pour freiner les vols avec effraction.

IV. URBANISME

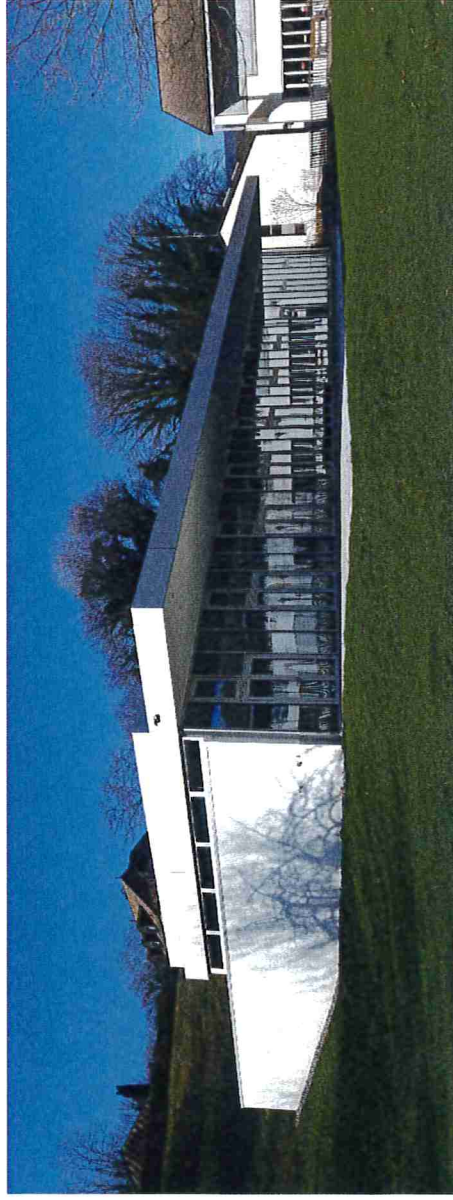
Le Service du Développement Territorial (SDT) et les 9 communes concernées (Commugny, Coppet, Eysins, Nyon, Prangins, Gland, Vich, Mont-sur-Rolle et Rolle) ont continué les discussions entamées en 2018 en vue de définir ensemble un mode de gouvernance pour l'établissement, la mise en œuvre et le suivi du PDI.

Le cadre légal étant aujourd'hui stabilisé, la municipalité a repris ses réflexions en vue de la révision du Plan d'Affectation communal (PA). Elle a mandaté à l'automne son bureau d'urbanisme team+ pour l'aider dans cette démarche.

Le Forum des Pralies a été remis à la Municipalité fin novembre conformément au planning. Le budget accordé par le Conseil général de CHF 3'200'000 pour la construction du bâtiment n'a pas été dépassé malgré des améliorations décidées en cours de route, telles qu'un parquet de plus grande qualité, une cuisine dans la zone cantine scolaire, une isolation phonique supplémentaire dans le bureau de l'UAPE et l'installation d'un système de détecteur de mouvement sur la toiture pour dissuader les personnes de monter sur le toit.

A ce jour, le coût du bâtiment est de CHF 3'005'022. Il nous reste encore à planter à l'automne une haie vive composée d'essences indigènes en bordure de la parcelle derrière le bâtiment pour être conforme au permis de construire. Son coût est estimé à environ CHF 3'000.

La Municipalité remercie le Consortium piloté par éo architectes ainsi que les entreprises ayant participé à sa réalisation. Elles peuvent être fières du travail accompli.



V. JEUNESSE

La **Fondation Immobilière Des Eclaireurs Noirmont-Gland (FIDENG)** gère le bâtiment « La Sardoché » du Groupe scout Noirmont-Gland sur une parcelle mise à disposition par notre commune.

La commune est membre de droit au Conseil de fondation qui se réunit 2 à 3 fois par année pour en assurer la bonne marche. La commune est représentée par son syndic.



Pour plus de détails, consulter : www.sardoche.ch

VI. AFFAIRES SOCIALES

L'**Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS)** du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes comprenant les 47 Communes du district de Nyon.

La contribution 2019 des communes a été de CHF 15.10 par habitant.

Le **Centre Social Régional (CSR)** a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne :

Année	2019	2018	2017
Dossiers actifs	792	829	817

Les **Agences d'Assurances Sociales (AAS)** ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LV/LAMal. Les habitants de notre commune sont invités à s'adresser à l'agence d'assurances sociales de Gland, Montoly 1.

En 2019, le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois pour traiter le budget 2020 et les comptes 2018.

La commune est représentée au Conseil intercommunal par son syndic.

Au moment de la rédaction de ce document, le rapport d'activité 2019 n'était pas disponible.

Pour plus de détails, consulter : <http://arasnyon.ch>

VII. SANTE

L'**Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD)** est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. La commune est desservie par le **CMS Gland Région** au chemin de Montoly 3 à Gland.

Nous contribuons également à l'Espace Prévention La Côte, dispositif régional de prévention des comportements à risque chez les adolescents, pour un montant de CHF 2.50 par habitant.

La contribution communale pour l'année 2019 s'est montée à CHF 92 par habitant. Au moment de la rédaction de ce document, le rapport d'activité 2019 n'était pas disponible.

Le **Réseau Santé la Côte (RLSC)** rassemble les principaux prestataires de soins de la région. Il participe à la mise en œuvre de la politique sanitaire cantonale en concrétisant ses propres projets d'une part, et d'autre part, en réalisant les programmes cantonaux de santé publique. Il représente aussi les intérêts de ses partenaires au niveau régional et cantonal. Les communes sont membres affiliés de droit.

Sept prestations :

1. Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO)
2. Soutien aux proches aidant-e-s
3. DiabOuest: un dispositif régional diabète
4. Centre Mémoire de la Côte
5. ConEquipe mobile de soins palliatifs (EMSP)
6. Cellule d'Hygiène, Prévention et Contrôle des Infections ChyPCI
7. Consultation Psychologique pour Proches Aidants (CPA)

En 2019, l'assemblée générale s'est réunie 2 fois.

Pour plus de détails, consulter : www.reseau-sante-lacote.ch

Pour plus de détails, consulter : <http://www.aide-soins-domicile-lacote.ch>

Le réseau en quelques chiffres :

- 93 - communes des districts de Morges et Nyon
- 169'414 - population des districts de Morges et Nyon
- 7'006 - population de plus de 80 ans
- 871 - lits d'EMS reconnus d'intérêt public
- 11 - centres d'accueil temporaires (CAT)
- 9 - structures de logements protégés conventionnés
- 9 - Centres-Médico-Sociaux (CMS)

VIII. FINANCES

L'activité des Finances comprend principalement la gestion des budgets, la gestion des comptabilités et les finances de la Commune dans leur ensemble.

En octobre 2019, dans son préavis sur l'**arrêté d'imposition 2020**, la municipalité proposait une diminution de moins 1.5 point d'impôt pour tenir compte de la reprise des charges de l'AVASAD par le Canton et moins 0.5 point pour tenir compte de la bonne situation financière de la Commune. Le Conseil Général a finalement voté 3 points d'impôt en moins pour l'année 2020.

Les **comptes de fonctionnement 2018** clos le premier semestre 2019 ont été présentés au Conseil général de juin 2019 avec un bénéfice de CHF 198'628.72, pour une marge d'auto-financement de 1.9 million.

Pour les **comptes de fonctionnement 2019**, dans la continuité des années précédentes, la Municipalité a géré le ménage commun d'une manière économe et rigoureuse, ce qui se traduit par un bénéfice de CHF 80'436.57 et une marge d'auto-financement de CHF 977'700 millions

Les comptes 2019 sont basés sur les éléments suivants :

- Population : 1'083 habitants
- Taux d'imposition communal : 66 %
- Valeur du point d'impôt – VPC : CHF 64'000

Le budget 2020 est basé sur les éléments suivants :

- Population : 1'200 habitants
- Taux d'imposition communal : 63 %
- Valeur du point d'impôt – VPC : CHF 66'500

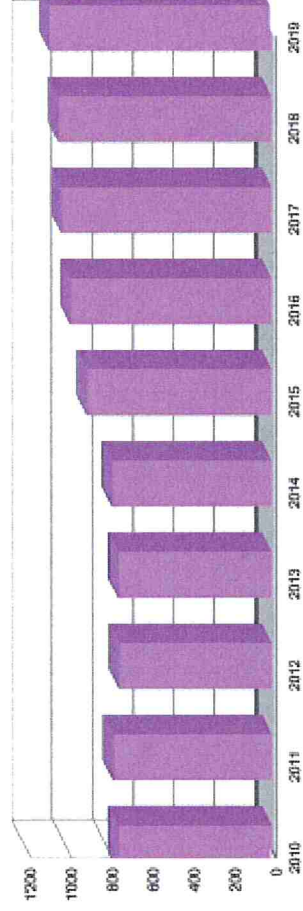
Les rentrées d'impôts des personnes physiques se sont stabilisées à 3.5 millions depuis 2 ans compte tenu de la légère augmentation de la population et de la diminution du taux d'imposition communal sur plusieurs années. *Voir graphique de l'évolution : nombre d'habitants, taux d'impôt communal et impôt personnes physiques à la page suivante.*

Pour l'impôt des personnes morales, il est « négatif » du fait de remboursements d'acomptes plus importants que les impôts perçus lors de la taxation définitive.

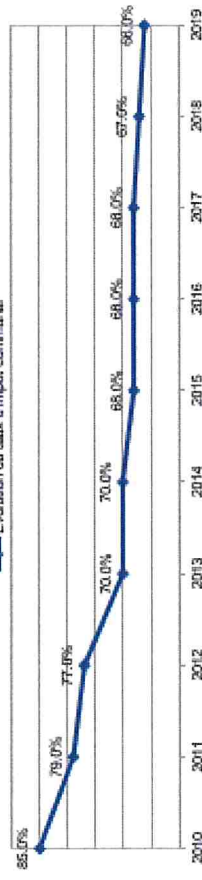
Concernant les investissements, le projet important était la construction du bâtiment multifonction, Forum des Pralies. Le préavis N° 05 / 2017-2018 accepté en juin 2018 pour CHF 3'200'000 a demandé un suivi important des factures à payer. Les dépenses pour ce projet étaient proches de 3 millions en 2019. Il n'y a pas eu d'emprunt pour sa réalisation en 2019.

Les impôts des personnes physiques représentent 55% de nos revenus. Ils dépendent du nombre d'habitants, de leur revenu et du taux d'imposition communal. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution sur 10 ans de ces trois éléments.

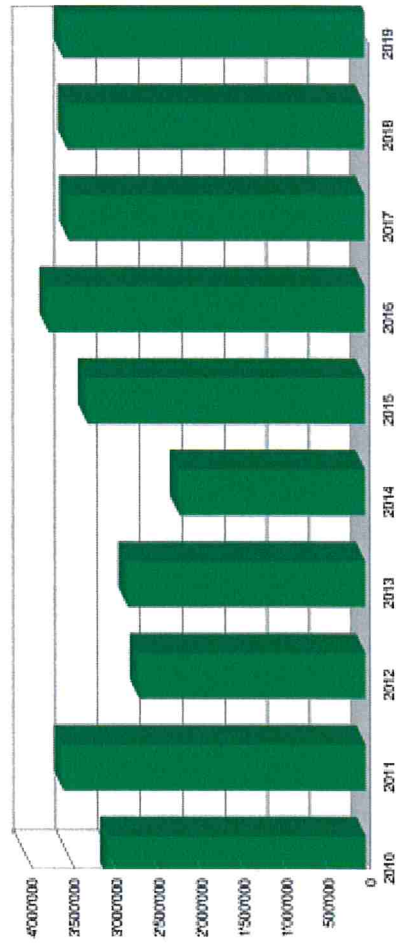
Evolution du nombre d'habitants



Evolution du taux d'impôt communal



Impôt personnes physiques



IX. VOIRIE

Le service de la Voirie garde le même objectif de travailler de manière efficace avec les ressources à disposition, tant humaines que financières. Elle dispose d'outils et moyens mécaniques adaptés pour les divers travaux à effectuer. Les deux employés communaux rattachés à ce service répondent aux besoins de la commune dans des domaines très variés : espaces verts, routes, bâtiments communaux, centre de tri, environnement, cimetière, manifestations, etc.

Les tâches ci-dessous sont plus spécifiques à la Voirie :

- Espaces verts : une activité constante est fournie tout au long de l'année pour des zones arbustives, fleuries et de verdure bien entretenues et sans déchet.
- Entretien des routes, des trottoirs et des talus en bord de route : un nettoyage périodique permet d'avoir des routes et des trottoirs propres, mais cette tâche demande une attention constante en raison des déjections canines et du « littering ».
- Nettoyage et remise en état des lieux et surfaces suite à des dégradations et incivilités.

Le terrain de foot, dont le FC Genolier-Begnins est le principal utilisateur, est aussi à disposition de VichyFOOT et des citoyens pour divers loisirs sportifs. Il est entretenu en fonction des besoins de chacun afin de permettre une utilisation de qualité. Précisons que ce terrain est mis gracieusement à disposition de tous. Ce geste constitue un soutien de notre commune au sport régional.

La place de jeux, toujours grandement appréciée par les enfants et leurs familles, est régulièrement entretenue et contrôlée par nos employés et par un mandataire spécialisé deux fois par année. Le rapport de ce dernier nous donne les directives nécessaires à la remise en état de certains jeux et de leurs bases protectrices souples qui garantissent la protection des utilisateurs en cas de chute.

Pour les autres domaines où nos collaborateurs ont œuvré, nous vous renvoyons aux commentaires des différents dicastères.

Nos deux employés ont été secondés dans leurs tâches par :

- un employé à durée limitée qui a travaillé du 1^{er} juillet au 24 décembre 2019
- quatre jeunes de la commune pendant les vacances scolaires pour trois stage-emplois rémunérés d'une semaine chacun.



X. CULTURE ET MANIFESTATIONS

Nous finançons comme l'exige la loi, les écoles de musique pour un montant de CHF 9.50 par habitant. Toutefois, en 2019, la Municipalité a souhaité soutenir l'association « Orgue en jeux » pour deux concerts au temple de Vich.

Pendant l'année 2019, les événements suivants ont été organisés par la Municipalité :

- séance du Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine (28 mars)
- bouquet avec les entreprises ayant travaillé à la construction du Forum des Pralies (30 avril)
- séance du Conseil intercommunale du RAT (15 mai)
- matinée citoyenne sur la problématique des néophytes envahissantes (22 juin)
- organisation de la journée des promotions de l'école (5 juillet)
- fête nationale du 1^{er} août
- levée du drapeau des JOJ 2020 (19 septembre)
- matinée Equiwattmobile sur l'énergie (12 octobre)
- préparation et plantation de tulipes (1 rose pour 7 blanches) en soutien à la campagne de sensibilisation au cancer du sein orchestrée par l'association L'aiMant Rose
- conférence police-population (29 octobre)
- soirée de bienvenue des nouveaux habitants (5 novembre)
- sortie des Aînés au musée de l'électricité à Broc suivit d'un repas au restaurant de l'hôtel Cailler à Charmey (26 novembre).

De plus, en 2019, la Municipalité a souhaité soutenir les Vichamines qui ont organisé le 8 décembre un concert Gospel de Noël suivi d'une collation.



XI. CIMETIERE ET CULTES

Notre cimetière est un lieu de paix et de recueillement. Depuis son réaménagement en 2017, un entretien différencié des zones prairie ou gazon et des cheminements lui confère un aspect agréable et naturel qui correspond bien à sa fonction. En 2019, il n'y a eu aucune nouvelle sépulture. La tendance actuelle est à l'incinération et au dépôt des cendres sur une tombe de la famille ou à une reprise de l'urne par les proches. A noter encore qu'une partie des tombes en ligne a fait l'objet d'une désaffectation. Il s'agit des tombes n° 228 et 229, de 231 à 243 et de 245 à 248.

Paroisse protestante de Gland-Vich-Coinsins

L'église de Vich accueille chaque début du mois un culte accompagné par l'organiste titulaire, M. Mazolletti. En cours d'année, plusieurs autres cérémonies ont lieu selon le calendrier liturgique ou les demandes des paroissiens (enterrement, mariage, etc.).

Communauté catholique de Gland-Vich-Coinsins

Cette communauté est très dynamique : en parallèle des messes du dimanche matin, beaucoup d'activités sont organisées en lien avec le développement spirituel de la communauté ou pour des œuvres caritatives. La communauté est à l'étroit dans les locaux vétustes qu'elle occupe actuellement : certains dimanches, des paroissiens ne trouvent pas de place pour suivre la messe. C'est avec soulagement que 2019 voit la fin des procédures d'opposition. Le projet de nouvelle église peut enfin se réaliser, les fonds levés sont suffisants pour que la construction commence début 2020.



XII. CONSTRUCTIONS

En 2019, la Police des constructions a traité 9 enquêtes simplifiées 72d RLATC et procédé à 4 mises à l'enquête publique CAMAC de constructions/transmutations avec l'aide du service technique intercommunal – STI ; 10 permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés.

Avec la surveillance des chantiers, plus de 200 séances de travail ont été effectuées.

Les principaux projets ont concerné :

- la transformation de la Coop
- le projet de construction des bâtiments liés au plan de quartier de l'église
- le projet de construction de logements au Petit-Pont
- la construction de 3 immeubles de logement avec parking souterrain aux Gaudenies
- le bâtiment multifonction (Forum des Pralies)
- le projet d'une boucherie/traiteur aux Gaudenies.

XIII. ROUTES

Itinéraire de délestage – contournement de Vich

Après d'intenses discussions, la Direction générale de la mobilité et des routes, par son directeur général, nous a confirmé par écrit le 20 novembre que le Canton entrerait en matière pour une modification/adaptation de la signalisation en place en y ajoutant des panneaux afin d'orienter le trafic lié à l'autoroute sur le contournement de Vich par les RC 30 et 32.

Giratoire de la Bichette – jonction de Gland

Le réaménagement de ce giratoire est lié à l'amélioration de la jonction de Gland en faveur et prioritairement pour la mobilité douce. Malheureusement, dans le projet qui nous a été présenté, les liaisons piétonnes et cyclables, par-dessus l'autoroute, ne sont pas prises en compte, ce qui est notre objectif prioritaire. Nous insistons donc auprès de la DGMR pour que cet objectif soit satisfait avant de nous engager plus en avant dans ces études.

Quartier de la Bichette

Provisoirement, dans l'attente du développement de ce quartier qui donnera la possibilité de réaliser une nouvelle route d'accès, nous avons étudié et négocié avec les services de l'Etat concernés la réalisation d'un trottoir en remplacement de la banquette en terre battue existante. Un préavis sera soumis au Conseil général en 2020.

Place Marcel Poncet

Dans l'attente de voir comment vont s'organiser les déplacements scolaires devant l'école au parking des Pralies, nous avons mis en veilleuse le réaménagement de cette place. Néanmoins, nous avons étudié et budgété le remplacement de l'abribus.

Travaux de réfection

Le chemin du Petit-Pont et le chemin du Mollard ont fait l'objet de taonnages. Diverses bornes en granit protégeant le trottoir ont été remplacées, suite à des accidents, à la rue de la Dude.

Bruit des routes

Le rapport d'assainissement du bruit routier a été remis en mars 2019. Selon ce rapport, 33 bâtiments nécessitent des mesures d'allègement et 3 bâtiments des mesures d'isolation. En septembre, il est apparu l'opportunité de demander la limitation nocturne de la vitesse à 30 km/h. Notre commune étant éligible, nous avons mandaté notre ingénieur pour établir le rapport qui pourrait permettre à la DGMR d'entrer en matière. En prévision de l'accord de l'Etat, nous avons budgété pour 2020 un radar pédagogique permettant de commuter les vitesses de 30 en 50 km/h.

Route des Montagnards – Parking du Bois de Chênes

La route des Montagnards ayant été interdite au trafic motorisé (sauf aux bordiers et porteurs d'autorisation municipale), une place de stationnement a été organisée pour les promeneurs sur notre parcelle du stand de tir.



Parking des Pralies – chemin du Pasteur

Le parking des Pralies a été réaménagé dans le cadre du crédit de construction attribué par le Conseil général du 26 mars 2019. Il reste à réaliser la place de lavage pour les véhicules de la voirie, qui sera couverte. Le chemin du Pasteur a été modifié pour en diminuer sa pente. Ses abords ont été plantés avec des arbustes d'essences indigènes conformément à la « Charte des jardins ».



Sentier des Toblerones

Le sentier des Toblerones fait partie du réseau des chemins de randonnée pédestres. Il ne s'agit pas d'un chemin polyvalent. Les randonneurs doivent être bien équipés et faire preuve de l'attention et de la prudence requises par les circonstances. En cas de crue, le sentier peut être inondé. Il est entretenu soigneusement de façon à y garder ses caractéristiques de sentier naturel. Les promeneurs qui souhaitent un cheminement sécurisé entre le village et la Bichette doivent passer par le chemin des Prallies en rive droite de la Serine et le chemin des Gaudenies.



Site OpenStreetMap

La carte géographique de base pour la recherche de lieux et l'enregistrement d'itinéraires GPS a été mise à jour. Plus de 100 modifications/compléments ont dû être faits pour notre commune.

XIV. EVACUATION DES EAUX

Le réseau de collecteurs d'évacuation des eaux pluviales et usées n'a pas nécessité de travaux autres que l'entretien courant. La principale activité a concerné le curage des sacs d'écoulement des eaux de ruissellement des chaussées pour limiter les sources de pollution de la Serine.

Les exutoires d'eaux dans la Serine sont régulièrement contrôlés pour débusquer d'éventuels raccordements illégaux.

Le débat concernant l'emplacement de la future STEP intercommunale permettant de traiter les micropolluants s'est poursuivi avec le choix de la variante Lavasson-régionalisation, confirmé par le préavis n° 17 de l'APEC du 19 mars.

XV. ENVIRONNEMENT NATUREL

La Commune participe dans de nombreux domaines à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel comme cadre de vie des citoyens.

Réseaux agro-écologiques

Nous nous sommes engagés à soutenir les réseaux agro-écologiques formés d'agriculteurs, dont les objectifs biologiques sont axés sur l'extension des prairies naturelles, la plantation de haies et d'arbres indigènes.

Corridors biologiques

L'axe principal du corridor biologique Lac-Pied du Jura traverse notre commune en longeant la Serine. Diverses mesures sont prises pour renforcer les valeurs naturelles de ce site. Comme première mesure, nous avons sensibilisé les riverains sur les atteintes négatives qu'ils pouvaient entraîner avec des constructions prohibées dans la zone de protection de la forêt.

Surfaces de compensation écologiques

Nous soutenons nos exploitants des parcelles de Mérens, du Stand et de la Dude dans leurs souhaits d'améliorer les espèces cibles, entre autres l'avifaune, les orthoptères (insectes) et lépidoptères. Les plantations en cours permettent de plus de recréer un clos, inspiré du paysage traditionnel marquant la transition avec la Ville de Gland en ce qui concerne la parcelle de la Dude.

Espaces verts

Les espaces verts situés dans un corridor biologique font l'objet d'une gestion et d'un entretien différenciés qui consiste à aménager et gérer les espaces verts, principalement du quartier des Pralies, de façon durable en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux permettant de limiter les pollutions, de diversifier les tâches du jardinier et d'améliorer le cadre de vie en diversifiant le paysage. Notre commune engagée dans le bassin versant du Léman s'est engagée depuis plusieurs années à ne pas utiliser de pesticides pour enrayer la pollution des sols et des eaux.

Plantes envahissantes

Certaines plantes portent atteinte à la diversité biologique locale et doivent être contenues. Il s'agit notamment de la Renouée qui a tendance à se multiplier le long de la Serine et que nous combattons avec un arrachage manuel régulier. Sous le titre le « Gang des envahisseurs », une information tout public a été donnée le 22 juin au centre de tri des Pralies. Un lien sur notre site permet de compléter l'information sur ce sujet.

Haies

Depuis 2007, nous appliquons les recommandations d'entretien des haies éditées, pour notre commune, par le centre ornithologique vaudois. Nous attirons régulièrement l'attention des propriétaires sur la valeur écologique des haies plantées avec des essences locales diversifiées et leur conseillons de se référer au site « Nature en ville » du Canton de Genève (lien disponible sur le site www.vich.ch).

Talus

La charte des talus et bords de route, établie par Pro Natura, fait également l'objet d'un suivi attentif. Dans ce sens, pour augmenter la diversité floristique et favoriser les insectes, nous laissons aux fleurs le temps de produire leurs graines en limitant à une à deux fauches par an, à la faux, après le 15 juin les talus ciblés. Dans le cadre de l'autorisation de construire le bâtiment multifonction, le talus surplombant le site sera planté de buissons et de quelques arbres pour assurer la continuité écologique entre divers biotopes ponctuant notre territoire.



Forêts-arbres

Depuis cette année, l'AGFORS a été mandatée pour gérer les forêts communales jusqu'en 2032, soit 4.6 ha de forêts produisant environ 30 m3 de bois chaque année. Les principales essences forestières sont : hêtre, chêne, érable, merisier, aulne, tilleul, charme. Le chêne atteint par la maladie de la charlarose dépérit. En complément le contrat prévoit la surveillance et le contrôle des cours d'eau, la surveillance et le contrôle visuel des arbres isolés, la surveillance et le contrôle de la sécurité des chemins et sentiers pédestres. 12 arbres dangereux ont été abattus le long du sentier des Toblerones.

Protection d'un chêne

Par convention avec la DGE, nous nous sommes engagés à planter et protéger un chêne en faveur du lucane cerf-volant, un coléoptère devenu rare en Suisse, mais que l'on a pu encore voir sur notre commune. Un autre coléoptère, le Grand capricorne, aussi devenu rare, mais qui a été vu à la Bassire, profitera aussi de cette protection.



Décision de classement du Bois de Chênes

Le périmètre de classement du Bois de Chênes a fait l'objet d'intenses discussions avec la DGE-Biodiversité et Paysage. En conclusion, la partie du Bois de Chênes située sur la commune de Vich n'est pas intégrée dans le périmètre de classement et ne sera pas soumise à la décision de classement. Le plan de gestion des forêts établi par l'AGFORS sera appliqué.

Réserve de faune

Tout notre territoire compris entre la route de Coinsins et la route de Begnins est situé en « Réserve de faune ». Dans la réserve, tous les chiens sans exception, même bien éduqués, doivent être tenus en tout temps en laisse. Les limites de la réserve de faune étant peu évidentes, nous avons demandé au garde-faune de rafraîchir et compléter la signalisation officielle.

Déchets sauvages-littering

Marronnier de la Poste

Le marronnier de la Poste qui avait été abattu pour des raisons de sécurité l'année passée a été remplacé par une jeune pousse issue de ses marrons. Il sera surveillé attentivement pour voir si son avenir peut être assuré.



Tilleuls

Les tilleuls historiques situés devant le greffe, devant l'école et au stand de tir, souffrant de la sécheresse, ont fait l'objet d'un soin particulier. Le bois mort a été éliminé et une taille sanitaire a été effectuée.

Nous avons décidé de nous engager activement contre le littering. Les actions ont porté sur la sensibilisation des écoliers et des citoyens avec des affiches, des panneaux traitant aussi des crottes de chiens et des mégots, la décision d'appliquer le guide des déchets lors des manifestations publiques, l'information à nos employés communaux et le vidage systématique des poubelles publiques. En complément, plusieurs citoyens se sont manifestés pour ramasser les déchets qu'ils rencontrent. Nous les remercions sincèrement.

Développement durable

La Municipalité s'inspire dans ses actions des fiches éditées par le Canton sous le thème « actions pour la durabilité dans les communes » tirées de l'Agenda 21. Ces actions nécessitant une mise à jour, un Agenda 2030 est en cours de préparation et nous sommes inscrits pour tester l'utilisabilité du guide.

Géoportail régional

La loi sur la géoinformation nous oblige à mettre à disposition du public toute une série d'informations référencées géographiquement. Nous nous sommes attachés à choisir un portail optimum et à définir les premières couches à y intégrer.

Serine

La Serine est un cours d'eau capricieux qui soumet ses rives à de rudes contraintes. La rive sous la passerelle en encorbellement du sentier des Toblerones donnant accès à la Sardoche doit être stabilisée. Un projet a été établi et validé par le Canton. Les travaux se feront en 2020. Les divagations de la Serine à l'aval de l'autoroute font l'objet d'un suivi visuel. Aucun dégât ou risque n'a été constaté.

Chiens en liberté

Pour des raisons d'hygiène, les chiens ne sont pas admis dans les aires de jeux, les préaux d'école, sur le terrain de sport, les pelouses et parcs publics. Cette interdiction a du mal à être comprise par certains propriétaires. Nous avons donc mis en place des panneaux plaisants aux endroits stratégiques. En complément, nous distribuons à tous les nouveaux propriétaires de chiens le « Guide pratique destiné aux détenteurs de chiens ».



XVI. ENERGIE

L'assainissement de l'**éclairage public** a été un objet phare de cette année avec l'établissement du préavis N°4 / 2019-2020 au Conseil général. Grâce à l'aide de la SEIC, nous avons recensé et évalué tous les points d'éclairage public des voies communales. Le remplacement des points lumineux à vapeur de sodium se fera avec des lampes de type LED. Le choix définitif des modèles de lanterne sera fait sur la base des offres de fournisseurs encore à recevoir.

L'extinction totale de l'éclairage public le 26 septembre sous le thème la « **Nuit est belle** » n'a pas entraîné de problèmes ni d'enthousiasme particulier. Les habitants qui se sont prononcés ont apprécié en regrettant toutefois que les éclairages privés soient si éblouissants. Nous n'avons pas eu vent de problèmes de sécurité, mais plutôt de sentiments d'insécurité.

Les **tests d'extinction partielle** de points d'éclairage n'ont pas donné satisfaction. Nous avons donc décidé de maintenir pratiquement tous les points d'éclairage avec la possibilité de réduire leur intensité d'un certain pourcentage, voire de les éteindre une partie de la nuit en fonction des besoins locaux. Des relevés nocturnes sont effectués pour optimiser l'éclairage. A la demande de riverains, 4 luminaires ont été éteints. La Police cantonale, questionnée au sujet des risques courus dus à l'absence d'éclairage, a relevé qu'on parle plus, dans la population, d'un sentiment d'insécurité en l'absence d'éclairage que d'une sécurité accrue grâce à l'éclairage public.

Le 12 octobre, la DGE-Direction de l'énergie était présente avec la SEIC au centre de tri des Pralies pour animer un stand d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie et prodiguer des **conseils énergétiques**.

Fondée en 1899 et basée à Gland, la **Société Électrique Intercommunale de la Côte SA (SEIC)** offre un service global qui comprend la distribution d'électricité et de chaleur, les installations électriques, téléphoniques, informatiques et de la fibre optique, ainsi qu'une large gamme de prestations multimédia, notamment des accès à Internet, au réseau de téléphone fixe, au télé-réseau et au réseau fibre optique FTTH.

La commune est membre de droit au Conseil d'administration qui se réunit 7 à 8 fois par année.



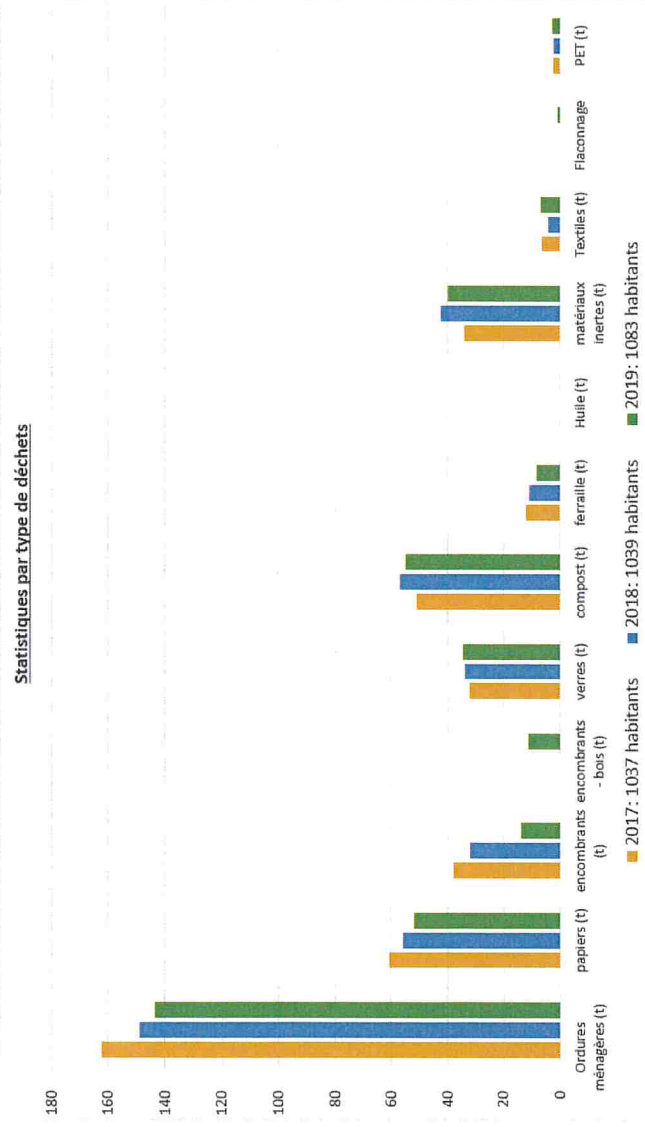
Hormis l'entretien courant de l'éclairage public, la SEIC a travaillé sur le projet de rénovation de l'éclairage public de notre commune et a réalisé l'installation électrique et l'éclairage du Forum des Pralies.

Pour plus de détails, consulter : <http://www.seicglad.com>

XVII. DECHETS

La commune s'appuie sur les services de 10 prestataires externes afin de couvrir tous les services de collecte, d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets. Nous récupérons dans notre centre de tri 22 catégories différentes de déchets. Pour les objets électroniques de loisirs, les petits appareils électroménagers et les déchets spéciaux, nous collaborons avec les communes de Gland et Prangins, qui reprennent de manière centralisée ces déchets et se chargent de leur élimination.

Le graphique suivant montre l'évolution du traitement de nos déchets dans le temps et par rapport aux nombres d'habitants :



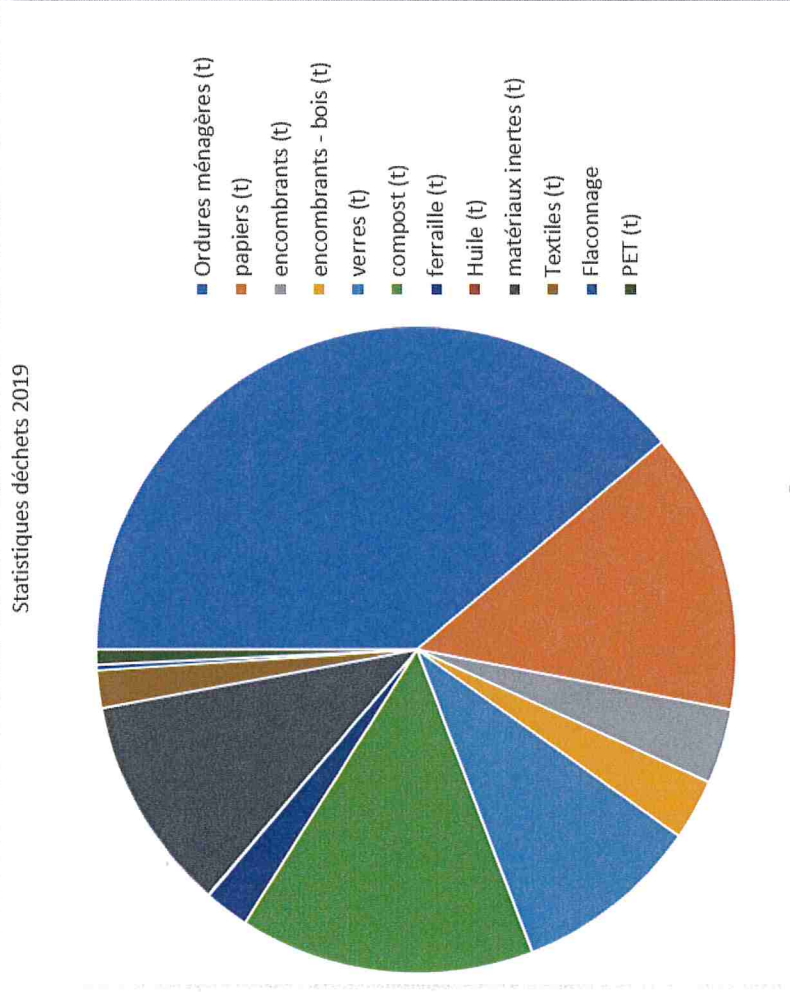
Malgré une augmentation de notre population, on constate une légère diminution sur les quantités des déchets collectés, ce qui est un signe encourageant. Le tonnage du flaconnage est peu représentatif, car il a été introduit en fin d'année.

Initiatives 2019 :

- changement de prestataire pour la collecte du verre au profit de l'entreprise Henny Transports
- introduction de la collecte sélective des types de verre et installation de deux nouvelles bennes pour le tri sélectif du verre au centre de tri
- modification de la Directive communale sur la gestion des déchets pour tenir compte des nouvelles mesures prises pour le centre de tri (adaptation des horaires, cartes d'accès, tri séparé des encombrants et du bois, tri du flaconnage, etc.)
- participation à la campagne d'affichage « La nature te dit merci » qui vise à sensibiliser les automobilistes à la problématique des déchets sauvages.

En analysant nos comptes, nous avons constaté avec satisfaction que les différentes mesures d'optimisation prises ces dernières années (tri du bois, changements de prestataires, etc.) ont permis de diminuer nos charges d'exploitation. Dans le cadre de la modification de notre Directive, nous avons donc décidé d'introduire la notion de microentreprise (entreprise composée d'une personne exerçant son activité professionnelle à son domicile et qui habite la commune de Vich) bénéficiant d'une taxe réduite par rapport à la taxe forfaitaire déchets d'entreprise standard.

Les 368 tonnes de déchets récoltés et traités en 2019 par la commune de Vich se répartissent de la manière suivante :



Pour la première année, **TEXAID**, en collaboration avec Swiss Climate, a accordé aux communes un prix pour la collecte écologique de vêtements usagés. Le classement est basé sur le calcul des émissions de CO2 économisées par TEXAID par rapport à la quantité de vêtements usagés collectés dans notre commune. Avec un potentiel de 7,1 tonnes de collecte (basé sur une estimation de 7 kg par habitants) et une collecte effective réalisée en 2018 de 4,3 tonnes, nous obtenons le certificat BRONZE de Swiss Climate.

La Commune est actionnaire de la **Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte** (SADEC) avec 180 actions. L'Assemblée générale s'est tenue le 20 Juin à Perroy et une Assemblée Générale extraordinaire a eu lieu le 24 octobre à Marchissy.

La Commune est également actionnaire de **Cridec**, société active dans la valorisation et le traitement des déchets spéciaux, avec 2 actions. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 13 Juin 2019 à Eclépens.

Les ordures ménagères, avec 143 tonnes collectées, soit le 39% du total de nos déchets, représentent toujours la part la plus importante.

L'introduction de la collecte du bois, qui représente aujourd'hui 11,2 tonnes de déchets, a permis de diminuer les déchets encombrants qui passent de 32 tonnes en 2018 à 14 tonnes en 2019, diminuant ainsi nos charges, car le traitement et la valorisation des déchets bois coûte moins que ceux des encombrants pour un tonnage équivalent.

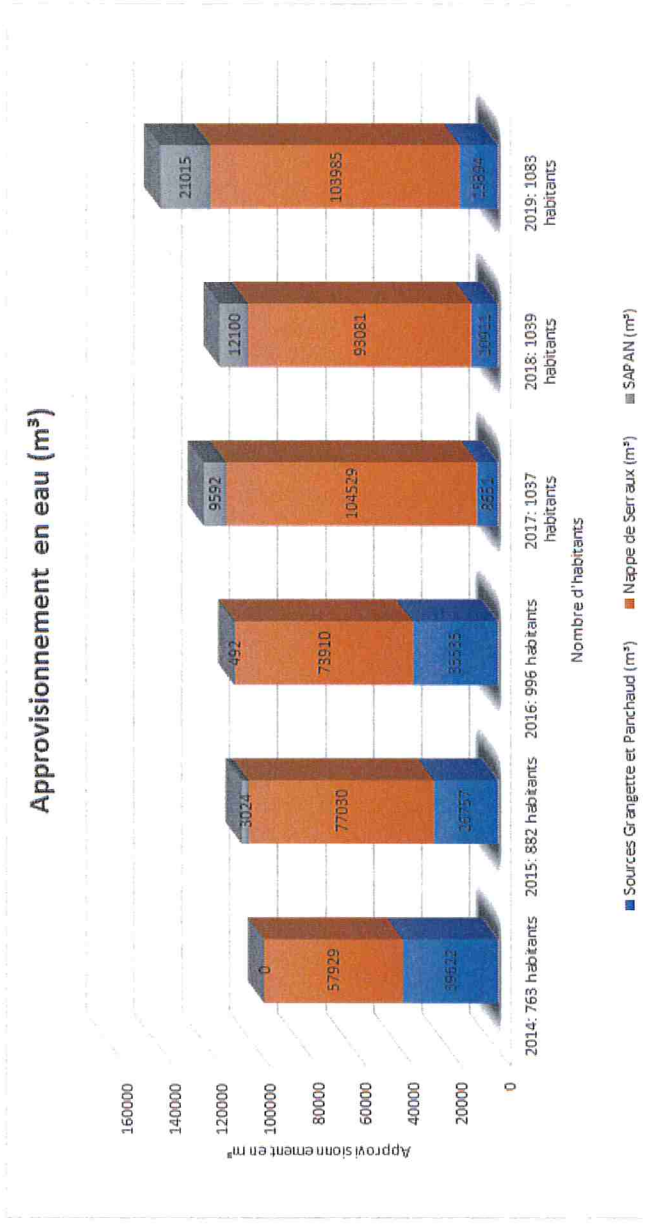
XVIII. ALIMENTATION EN EAU

Approvisionnement

L'année 2019 montre une augmentation significative dans notre approvisionnement en eau par rapport aux dernières années, avec une quantité totale de 140'984 m³. Nous constatons notamment une augmentation importante d'environ 74% de l'eau que nous demandons à la SAPAN, ce qui s'explique par une année globalement sèche et 3 fuites importantes sur notre territoire. Durant les travaux de recherche de fuite et de réparation, nous avons sollicité l'approvisionnement en eau de la SAPAN, afin de soulager nos captages.

La commune est actionnaire de la **SAPAN** (8 actions) qui assure l'approvisionnement en eau brute et potable à partir de l'eau du lac de 20 communes de la région.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SAPAN s'est tenue le 19 juin 2019 à Nyon.



La commune utilise également le réseau d'eau du syndicat d'arrosage de Nyon et environs, le **SANE**, pour l'arrosage de notre terrain de sport.

L'assemblée générale de la SANE s'est tenue le 14 avril 2019 à Duillier.

Livraison et distribution

Le tableau suivant montre comment l'eau est livrée et distribuée dans notre commune avec les chiffres 2018 pour comparaison.

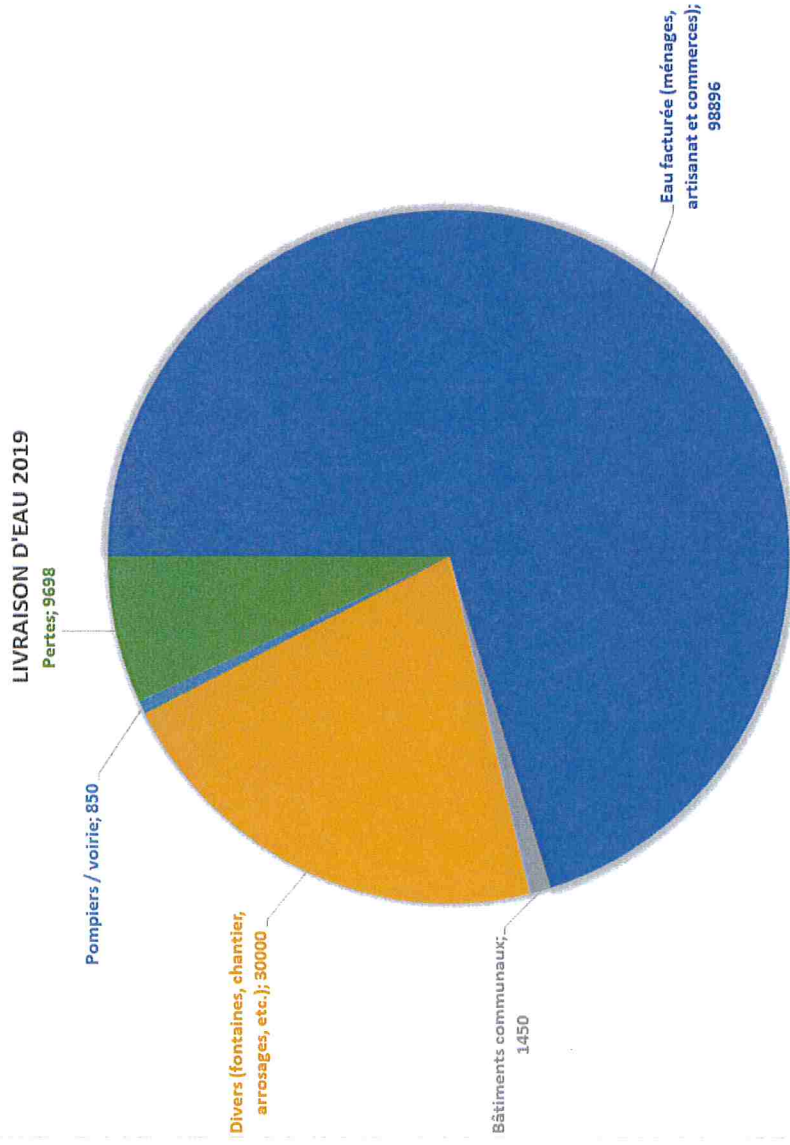
Livraisons en eau	2018 (m ³)	2019 (m ³)
Eau facturée (ménages, artisanat, commerces, etc.)	79397	98896
Relevés manquants	1150	0
Bâtiments communaux	1450	1450
Divers (fontaines, chantier, arrosages, etc.)	32000	30000
Pompiers / voirie	850	850
Pertes / différences de comptage	1245	9698

Les pertes d'eau sur notre réseau ainsi que les différences de comptage sont d'environ 9698 m³ pour l'année 2019, soit en nette augmentation par rapport à l'année 2018, où nous avons enregistré des valeurs de 1245 m³. Ces valeurs sont dues principalement à trois fuites importantes sur notre réseau durant l'année :

- 19 janvier : fuite due à une rupture de conduite sur la route de Begnins
- 23 juin : fuite due à un trou dans une conduite sur la route de Gland
- 2 juillet : fuite due à un trou dans une conduite sur la route de l'Etraz.

Travaux particuliers

Suite aux différentes fuites constatées sur notre réseau, nous avons décidé de le faire contrôler par l'entreprise GEO NRG, spécialisée dans la détection et le repérage des fuites.



Qualité de l'eau

Lors des derniers contrôles, les résultats montrent les chiffres suivants :

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	11 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

Notre eau n'est pas traitée et sa qualité est qualifiée d'excellente. Elle est régulièrement contrôlée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et les valeurs mesurées sont conformes aux normes en vigueur.

Nouvelles mesures concernant les analyses obligatoires d'eau potable

En mai 2019, toutes les communes ont été informées par l'Office de la consommation (OFCO) de changements importants concernant les analyses officielles et les analyses d'autocontrôles dans le domaine de l'eau potable. A partir de janvier 2020, le Canton n'assure plus les analyses d'autocontrôles des réseaux d'eau et il est de la responsabilité des communes de s'organiser pour mettre en place son système d'autocontrôle d'eau potable en actualisant les programmes de prélèvements et en s'associant avec un laboratoire d'analyse pour le contrôle de nos eaux.

2019 a donc été une année de transition durant laquelle nous avons travaillé pour s'adapter à tous ces changements. Pour nous accompagner et nous aider à mettre en place notre programme d'autocontrôle et notre programme de prélèvements, nous avons mandaté le bureau CSD Ingénieurs.

En ce qui concerne le choix d'un laboratoire pour l'analyse de notre eau de distribution, nous nous sommes rapprochés de la SAPAN, qui, conjointement avec les Services industriels de Nyon, a procédé à une demande d'offres auprès de divers laboratoires de la région, ceci dans un but de mutualiser les démarches et d'optimiser les futurs coûts d'analyse. En fin d'année, et selon les recommandations de la SAPAN, nous avons décidé de travailler avec le Service des eaux de Lausanne (SeL), qui proposait des prix très attractifs.



XIX. PROTECTION CIVILE

L'assemblée des délégués de l'**Organisation de protection civile (ORPC)** s'est tenue le 28 août 2019.

L'assemblée de séance du conseil intercommunal s'est tenue le 27 mars 2019.

Les différentes activités de l'ORPC ont été présentées durant ces séances. Un message revient cependant régulièrement : l'ORPC est à la recherche, de la part des communes, de chantiers d'utilité publique, comme la création et l'entretien de sentiers, de ponts, de passerelles, la réalisation de travaux forestiers, etc. afin de pouvoir occuper les astreints avec des activités concrètes et utiles.

XX. BATIMENTS COMMUNAUX

Au bâtiment de la route de Begnins 1, suite à la fermeture en avril du commerce en place et de l'agence postale, les locaux ont été reloués et aménagés pour accueillir une épicerie fine sous l'enseigne « Tapassion », qui a ouvert début décembre et repris la concession postale.

Une valorisation du bâtiment du Tilleul, place Marcel Poncet 1-3-5, est à l'étude par un bureau agréé.

De manière générale, la société Impec Nettoyages est en charge de l'entretien des locaux communaux et Cogestim assure la gérance des appartements loués.



XXI. ECOLES ET PETITE ENFANCE

La Commune de Vich est membre de l'Association Intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE) : <http://www.aise-vd.ch>.

Les enfants de Vich sont scolarisés dans quatre villages membres de l'AISE selon le degré scolaire. La répartition au 31 décembre 2019 de nos 135 élèves dans les différentes écoles était la suivante :

Ecole où sont scolarisés les enfants de Vich	Degré	Nombre d'enfants
Duillier	1 à 4 P	21
Begnins	1 à 4 P	31
Duillier	5 – 6 P	10
Coinsins	5 – 6 P	18
Vich	7 – 8 P	23
Begnins	9 – 11 S	32
total		135

Pendant l'année scolaire 2018-2019, nous avons accueilli à Vich les 7 et 8^e primaire des quatre mêmes villages pour un total de 109 enfants à la rentrée 2019.

Tous les transports de nos élèves entre les villages sont organisés et payés par l'AISE.

Le financement de l'école primaire et secondaire et tout ce qui y est lié représentent 10 % de nos charges pour un montant total de CHF 583'454. En contrepartie, l'AISE paie une location pour l'école et les locaux occupés se montant à un total de CHF 114'360.

Les enfants scolarisés à Vich n'ayant pas tous la possibilité de rentrer chez eux à midi, un **restaurant scolaire** est à leur disposition dans la grande salle. Nous avons accueilli une moyenne de 32 enfants par jour en 2019 avec une prestation comprenant la surveillance et un repas chaud et équilibré. La grande salle est aussi équipée pour accueillir les pique-niqueurs qui représentent eux aussi environ une trentaine d'enfants. L'AISE gère les inscriptions et la facturation du restaurant scolaire et elle rembourse à la commune une grande partie des frais engendrés selon les règles établies de « l'Harmonisation des restaurants scolaire ». Quatre personnes assurent le service et la surveillance.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, un service de **patrouille** est assuré entre 11h50 et 13h10 pour tous les enfants qui traversent la route cantonale, entre autres pour se rendre de l'école au restaurant scolaire situé dans la grande salle. Cinq personnes assurent les patrouilles.



Unité d'accueil parascolaire

Les enfants des quatre villages de Begnins, Duillier, Coinsins et Vich, scolarisés à Vich ou Coinsins, peuvent bénéficier à Vich d'un accueil parascolaire mis en place et géré par la CAPS de Duillier pour l'après-midi après l'école. Cet accueil est réservé aux enfants du pôle 5-8H de Coinsins-Vich. Les enfants participants sont en moyenne de 15 par jour sur 4 jours. Les tarifs horaires sont fixes en fonction des périodes « consommées » par le P'tit Casse-Croûte.

Les 1 à 4P scolarisés à Duillier sont accueillis à Duillier. Les 1 à 4P scolarisés à Begnins sont accueillis à Begnins. Ce sont des structures communales non reliées au Réseau des Toblerones (RAT).

En 2019, la Municipalité a commencé la mise en place de sa nouvelle UAPE pour la rentrée d'août 2020. L'UAPE-Les VichKings sera affiliée au RAT et répondra aux normes, directives et exigences du réseau.

Petite enfance

Depuis sa création il y a 10 ans, Vich est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT). Cette affiliation permet aux familles de notre commune d'accéder aux places de crèches, garderies et accueillantes en milieu familial (« maman de jour ») du réseau et à toute son infrastructure.

Nombre d'heures par type d'accueil	Accueil collectif préscolaire	Accueil familial préscolaire	Accueil parascolaire collectif et AFJ	Total
2015	18'160	12'680	5'502	36'342
2016	25'083	17'497	2'511	45'091
2017	23'008	18'507	3'265	44'780
2018	24'975	20'604	6'467	52'046

Nombre d'enfants placés	Accueil collectif préscolaire	Accueil familial préscolaire	Accueil parascolaire collectif et AFJ	Total
2015	22	18	0	40
2016	22	19	0	41
2017	20	23	0	43
2018	22	25	0	47



RAT : <https://reseautoblerones.ch>

La politique tarifaire du RAT tient compte des revenus des parents et des rabais fratrie. Ces prestations de garde, concernant les familles habitants Vich sont bien entendues facturées aux parents selon un barème progressif et subventionnées par la commune pour la part des coûts non couverte par cette facturation.

Participation moyenne aux coûts sur l'année :

Parents 69 %
Commune de Vich 31 %

XXII. DEFENSE INCENDIE

En 2019, la participation de Vich aux charges du **SDIS Gland-Serine** était de CHF 36'504.46, au lieu des CHF 41'035.45 portés au budget, alors que la participation totale des communes s'élevait à CHF 611'244.87 sur un total de charges de CHF 813'028.72.

A noter qu'un habitant de Vich s'est mis en évidence : Christophe Mathez a reçu le grade de sergent-chef.

XXIII. SPORT

Avec le support et la participation d'Allez Hop Romandie, notre commune a décidé d'organiser une séance gratuite d'initiation au **Nordic Walking** le 29 août en fin de journée (de 19h à 20h), avec des moniteurs expérimentés. Malheureusement, par manque de participants, cette sortie a dû être annulée.

Comme 306 communes de notre Canton, Vich a pris part le 19 septembre à la Cérémonie organisée au stade Pierre-de-Coubertin par le Corps préfectoral et le Département de l'Education, en collaboration avec la Ville de Lausanne, Lausanne Régions et Lausanne 2020, pour célébrer l'arrivée des **Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse**.

Deux écoliers, Emilie Peiris et Oscar Halkema, ont représenté notre commune et ont rejoint les 3000 élèves âgés de 10 à 15 ans pour cette manifestation sur le thème « Un drapeau Lausanne 2020 dans chaque commune vaudoise ».

A leur retour, une petite cérémonie a été organisée pour formaliser la levée du drapeau Lausanne 2020 reçu lors de cette manifestation.

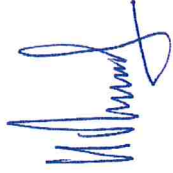
Le SDIS a comptabilisé 121 interventions qui ont nécessité 1'408 heures de travail. Comme d'habitude, la sécurité du feu de la Fête nationale à Vich a été assurée par les pompiers du SDIS Gland-Serine. Il faut également noter que le nombre d'interventions à Vich fut de 7 en 2019 par rapport à 19 en 2018.



La Municipalité vous remercie de votre attention et espère que la lecture de ce rapport a été intéressante et vous a permis d'apprécier de manière globale l'activité 2019 de la Commune.

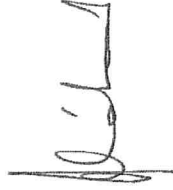
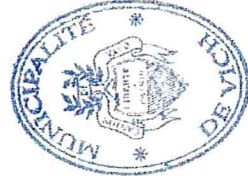
Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Michel Burnand

La Secrétaire



Patricia Audétat